

Une personne handicapée sur trois subit une restriction d'activité en Martinique

En 2008, les personnes en situation de handicap représentent 18 % de la population martiniquaise, soit deux points de plus qu'en France hexagonale. Un tiers de ces personnes est limité dans ses activités quotidiennes. Les femmes sont les plus concernées, en particulier parmi les personnes âgées. La vie dans leur logement n'est pas facilitée lorsque ce dernier ne dispose pas d'aménagements adaptés. Se déplacer à l'extérieur est souvent difficile, surtout si des transports en commun ne sont pas disponibles. Moins diplômées que le reste de la population, leur situation professionnelle est précaire et engendre une vie sociale plus restreinte que celle des valides.

Nathalie Augustine, Philippe Clarenc

Définir le handicap est un exercice difficile tant ce dernier peut revêtir différentes formes et s'exprimer de façons très variées. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Pour cerner au mieux la notion de handicap, trois approches complémentaires sont proposées : le handicap ressenti (tel que la personne le vit et le déclare), le handicap identifié (le fait de présenter un caractère manifeste de handicap, tel que fauteuil roulant ou cécité), et le handicap reconnu (par une administration civile ou militaire, le versement d'une allocation spécifique, etc.) (figure 1). Une personne est considérée en situation de handicap si elle répond au moins à une de ces trois approches. En Martinique, en 2008, 73 000 personnes sont dans ce cas, soit 18 % de la population, quand cette proportion n'est que de 16 % en France métropolitaine.

Le handicap identifié concerne 13 % des Martiniquais, le handicap ressenti 8 % et le handicap reconnu 6 % (8,4 % en France). En Martinique 7,1 % des personnes ont uniquement un handicap identifié, soit un taux plus de deux fois plus important qu'en France métropolitaine. Parmi elles, 8 sur 10 sont dans l'impossibilité totale d'accomplir une ou plusieurs des activités telles que voir

de loin, marcher, se concentrer ou ramasser un objet (contre 2 sur 10 au niveau hexagonal).

Les personnes âgées et les femmes sont les plus concernées

Les Martiniquais en situation de handicap sont concernés principalement par des déficiences visuelles et des déficiences de mouvement. Ces personnes sont en moyenne plus âgées, en lien avec l'accroissement du risque d'être en situation de handicap. Les femmes sont plus concernées que les hommes principalement parmi

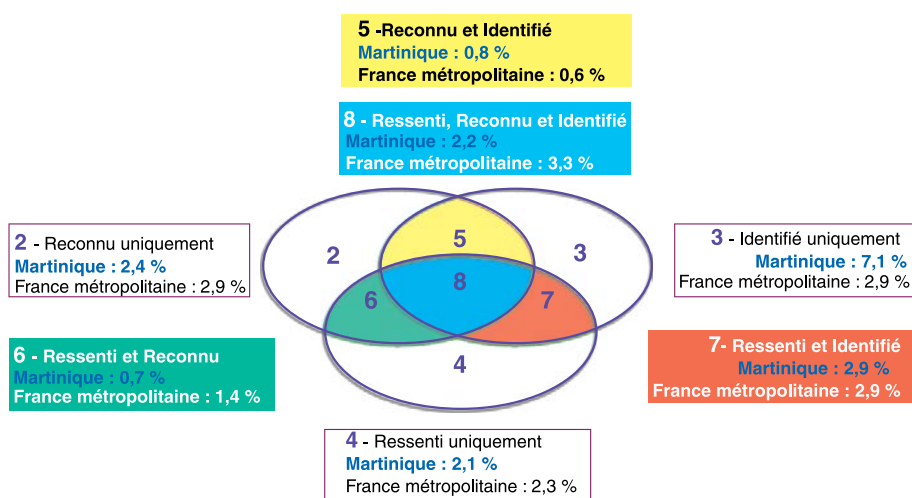
les personnes de plus de 65 ans. En effet, avec une espérance de vie plus élevée, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes et donc potentiellement plus touchées par les situations de handicap.

Trois personnes sur dix subissent au moins une restriction d'activité forte

En 2008, parmi les Martiniquais en situation de handicap, 42 % estiment ne pas être limités dans leur vie quotidienne. En effet, certaines déficiences, en raison ou en fonction de leur degré de sévérité, ont des conséquences moins restrictives sur

1 Le handicap identifié en Martinique est plus important qu'en France métropolitaine

Les 3 approches du handicap et leurs superpositions (en %)



Lecture : le handicap identifié en Martinique (3+5+7+8) concerne 13 % des personnes en situation de handicap.

Note : en 2008, 18,2 % des Martiniquais sont en situation de handicap (16 % en France métropolitaine).

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

le quotidien. C'est par exemple le cas des handicaps visuels pouvant se corriger grâce au port de lunettes correctrices. Un tiers des personnes en situation de handicap souffre d'au moins une restriction d'activité et trois sur dix d'une restriction forte.

En Martinique, 20 % des personnes limitées par un handicap déclarent être en mauvais ou très mauvais état de santé, 50 % estiment avoir un état de santé moyen et 30 % jugent leur état de santé comme étant bon ou très bon. De plus, un cinquième présente un taux d'invalidité ou d'incapacité accordé par la sécurité sociale, l'armée ou les sociétés d'assurance.

Des logements pas toujours adaptés aux situations de handicap

En 2008, trois quarts des personnes en situation de handicap en Martinique résident dans une maison indépendante et un quart vit en appartement. Quatre personnes sur dix habitent dans des logements situés en rez-de-chaussée. À peine 1 % de celles habitant dans les étages supérieurs d'immeubles dispose d'un ascenseur. Enfin, 10 % habitent dans un logement sur plusieurs niveaux.

L'équipement du logement n'étant pas toujours adapté au handicap, 20 % des personnes handicapées déclarent avoir des difficultés pour accéder aux pièces de leur logement et 18 % pour accéder à leur entrée d'immeuble.

Les personnes en situation de handicap adoptent donc des stratégies alternatives, afin de mieux vivre et se déplacer. Ainsi, 14 % des personnes subissant des restrictions fortes, déclarent avoir besoin d'autres meubles ou d'autres aménagements spécialement adaptés.

L'inadaptation de l'environnement domiciliaire aggrave la perte d'autonomie et peut engendrer des problèmes d'hygiène et de sur-handicap. Les toilettes, par exemple, sont le plus souvent réalisées au lit par les professionnels ou directement au lavabo de manière incomplète. Si les personnes en situation de handicap souhaitent prendre une douche alors que les équipements ne sont pas adaptés, elles se mettent en danger.

Les caractéristiques des logements ne facilitent pas non plus le quotidien des personnes en situation de handicap. Ainsi, deux ménages martiniquais sur cinq signalent des signes d'humidité dans leur logement et la même proportion n'a pas

d'eau chaude. Seulement 22 % disposent d'un emplacement de parking réservé ou d'un garage.

Six personnes en situation de handicap sur dix se déplacent hors de leur domicile

D'une manière générale, 63 % des personnes en situation de handicap se déplacent hors de leur domicile tous les jours ou presque. C'est le cas de la moitié des personnes atteintes d'un problème psychologique. Celles ayant un problème de vue sont un tiers à se déplacer quotidiennement. Celles ayant un problème moteur le font moins souvent : un cinquième se déplace au moins une fois par semaine.

Par ailleurs, un tiers des personnes en situation de handicap conduit régulièrement une automobile. De plus, elles sont 8 % à avoir

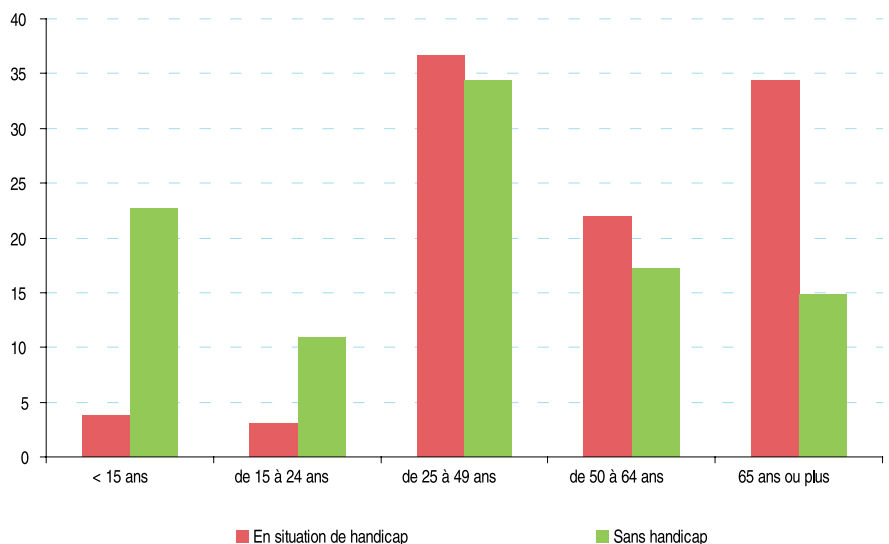
des difficultés à utiliser les transports en commun et 10 % sont dans l'impossibilité de les utiliser. Enfin, la part des personnes n'ayant pas ou peu de transport en commun à leur disposition s'élève à 9 %.

Seulement 8 % des Martiniquais en situation de handicap considèrent que les commerces, les lieux de loisirs et les transports sont difficiles ou impossible d'accès. En effet, les problèmes d'accessibilité sont souvent contournés par l'intervention « d'aidants » : passants, commerçants ou accompagnants.

Les personnes en situation de handicap utilisent également des alternatives comme le portage de repas, la livraison de courses et de médicaments à domicile pour faciliter leur quotidien. Ces solutions, bien que pratiques, ne favorisent pas toujours le lien social.

2 36 % des personnes en situation de handicap sont âgées de 25 à 49 ans

Répartition des personnes par âge en situation de handicap ou non en Martinique en 2008 (en %)



Lecture : 36 % des personnes en situation de handicap sont âgées de 25 à 49 ans.

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

3 Les troubles visuels au premier rang des déficiences en Martinique

Les types de déficiences selon le type de handicap en Martinique en 2008 (en %)

Déficiences	Identifié	Reconnu	Ressenti
Vue	57	63	57
Mouvements	38	57	49
Psychologique	32	60	46
Ouïe	13	11	18
Parole	7	21	12
Autre	4	4	5

Lecture : dans l'ensemble des handicaps reconnus, 63 % concernent les troubles visuels.

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

Moins de diplômées parmi les personnes en situation de handicap

L'enseignement spécialisé, c'est-à-dire l'aide à la scolarisation des personnes handicapées, concerne 320 personnes en situation de handicap en 2008, soit moins de 1 % des personnes scolarisées en Martinique.

L'enseignement à domicile ou par correspondance est privilégié par 1 % des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, seulement 1 % des parents perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Au final, seulement 6 % des personnes en situation de handicap sont scolarisées pour 22 % de personnes sans handicap. Enfin, 6 % ont arrêté leurs études pour raisons médicales.

Dans ces conditions, l'accès au diplôme est plus difficile lorsqu'on est en situation de handicap. Ainsi, 64 % des personnes avec un handicap ne détiennent pas de diplômes pour 52 % des personnes sans handicap. Elles sont 27 % à détenir le brevet des collèges et 7 % le baccalauréat (respectivement 30 % et 8 % chez les personnes valides).

Des situations professionnelles précaires

Un quart des personnes en situation de handicap occupe un emploi, 14 % sont au chômage, 40 % sont retraitées et 5 % restent au foyer (figure 5). En comparaison, sur l'ensemble de la population martiniquaise, 44 % ont un emploi et 17 % sont à la retraite. En situation de handicap, une personne en emploi sur dix souhaiterait un aménagement de son poste de travail.

Trois Martiniquais sur dix en situation de handicap ont un revenu compris entre 1 000 et 2 000 euros net par mois et quatre Martiniquais sur dix perçoivent un revenu en dessous de 1 000 euros net. Cela reflète la précarité de cette population en Martinique où le salaire médian est de 1 280 euros. Enfin, 8 % des personnes en situation de handicap perçoivent l'allocation aux adultes handicapés. Ce faible taux s'explique essentiellement par la sous-consommation et la non-connaissance de leurs droits.

Un accès difficile aux activités de loisirs

La plupart (81 %) des personnes en situation de handicap ne pratique jamais d'activité en société. Seuls 10 % en pratiquent

une au moins une fois par semaine. Des revenus insuffisants (46 %) ou encore le manque de temps (40 %) sont les principales raisons évoquées pour expliquer ce peu d'activités (figure 6). Les autres freins sont les problèmes d'accessibilité aux structures (pour valides ou non), l'inadaptation des transports en commun ou la cohabitation avec d'autres personnes en situation de handicap. Lorsque l'accès aux infrastructures leur est difficile, les personnes en situation de handicap s'appuient notamment sur la famille et les amis. Sur les 12 derniers mois, 10 % se sont adonnés au bricolage ou au jardinage, 3 % ont pra-

tiqué une activité artistique. Par ailleurs, un quart d'entre elles s'est rendu au cinéma et 10 % sont allés au concert ou à un spectacle musical.

L'État et le Comité National Olympique et Sportif Français, à travers le financement du Centre National de Développement du Sport, apportent leur contribution afin d'inciter les collectivités locales à rendre accessibles leurs équipements sportifs aux personnes limitées par un handicap. Ils permettent aussi l'acquisition de matériels spécifiques pour la pratique sportive de ce public particulier. ■

4 Dans les DOM comme en métropole, la vue, les mouvements et les problèmes psychologiques sont les principales formes de handicap

Les types de déficiences des personnes en situation de handicap par zone géographique(en %)

Déficiences	Martinique	France hexagonale	Autres DOM
Vue	59	74	51
Mouvements	42	61	52
Psychologique	38	46	37
Ouïe	13	29	16
Parole	9	9	11
Autre	3	4	3

Lecture : 59 % des personnes en situation de handicap ont un problème de vue.

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

5 Un quart des personnes en situation de handicap travaille

L'emploi des personnes en situation de handicap par zone géographique (en %)

	Martinique	France métropolitaine	Autres DOM
Autre situation (personne handicapée...)	15	13	15
Chômeur (inscrit(e) ou non à l'ANPE)	14	6	12
Etudiant(e), élève, en formation ou en stage non rémunéré	2	2	3
Femme ou homme au foyer	5	6	20
Occupe un emploi	24	24	20
Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite	40	49	31

Lecture : 24 % des martiniquais en situation de handicap occupent un emploi en 2008.

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

6 La faiblesse des revenus impacte les activités de loisirs

Raisons empêchant la personne en situation de handicap de pratiquer plus d'activités (en %)

	Martinique	France métropolitaine	Autres DOM
Des revenus insuffisants	46	36	57
Le manque de temps	40	61	38
Aucune de ces raisons	16	12	10
Des problèmes de santé ou un handicap	11	11	7
Les lieux d'activité difficiles ou impossibles d'accès	7	3	6
L'attitude ou le comportement des autres	1	2	3
Le fait de se sentir en insécurité	1	1	1

Lecture : 46 % des personnes en situation de handicap ne peuvent pas avoir plus d'activités de loisirs à cause de revenus insuffisants.

Source : Insee, Enquête Handicap-santé, 2008.

Encadré 1 - Les acteurs de l'accessibilité en Martinique

La Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Conseil Général de la Martinique et d'autres établissements ou associations accompagnent les personnes présentant un handicap. Par exemple, la commune de Rivière-Salée a mené une politique de prise en compte individuelle des besoins des personnes handicapées en identifiant les personnes handicapées de la ville. En allant à leur rencontre, la connaissance de leurs attentes et de leurs besoins spécifiques sont facilités.

Taux d'équipement des établissements spécialisés en Martinique :

http://www.ars.martinique.sante.fr/fileadmin/MARTINIQUE/Votre_ARS/etudes_publications/Statistiques/Statiss/STATISS2011.pdf

Encadré 2 - Les moyens mis en place depuis 2008 en Martinique

Le Conseil Général de la Martinique organise tous les ans la Semaine nationale des personnes handicapées, initiée par le ministère de la Santé. Son but est de favoriser l'intégration totale des personnes handicapées au sein de la société.

Créée en 2007, l'association « Madinina Access Service » est une association de services pour les personnes en situation de handicap. Elle organise tous les ans au mois d'août, la « nuit de l'accessibilité ».

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a créé depuis 2003 la mission « Sport et Handicaps » pour la promotion du sport pour les personnes en situation de handicap.

Les plans régionaux « Sport, santé, bien-être » co-pilotés par les DRJSCS et les ARS visent à promouvoir les activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé en direction de publics dits « à besoins particuliers ». S'agissant du handicap, il s'agit de renforcer l'offre de pratiques de loisirs pour les personnes quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution). Les APS sont intégrées dans les plans personnalisés de compensation et dans les projets d'établissements. Le plan régional Martinique devrait être finalisé courant 2015.

L'offre sportive est téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.martinique.drjscs.gouv.fr/2008-L-offre-sportive-aux.html>